
 <p>Liberté • Égalité • Fraternité RÉPUBLIQUE FRANÇAISE</p>	 <p>étapes sur mer</p>
Délégation n° 8	Conseil Municipal du Lundi 21 novembre 2022
Office Municipal de Tourisme	Domaine de compétence : 9.1 – Autres domaines de compétences des Communes
<p>Le Lundi Vingt et Un Novembre deux mille vingt deux à 18 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en réunion publique, à la salle de la Corderie, sous la présidence du Maire, Monsieur Franck TINDILLER.</p>	
<p>Date de convocation : 14/11/2022 Membres présents : 28 Membres ayant donné pouvoir : 3 Membre(s) excusé(s) : 0 Membre(s) non excusé(s) : 2 Nombre de votants : 31</p> <p>Affiché le 24/11/2022</p>	<p><b>Présents :</b> Monsieur Franck TINDILLER, Madame Maryse MAILLART, Madame Nathalie TILLIER, Monsieur Bernard GHESELLE, Monsieur Charles LANQUETIN, Monsieur Bernard WAUQUIER, Monsieur Sébastien BAILLET, Madame Dominique DELSAUX, <b>Adjoint</b>, Madame Marine NEMPONT, Madame Marie-Antoinette LISIK, Monsieur René BONVOISIN, Monsieur Gérard ANDRE, Madame Aurore WACOGNE, Monsieur Adrien BACLET, Monsieur Philippe RAMET, Madame Lyliane DUFOUR, Madame Josiane BOUTOILLE, Monsieur Frédéric CADET, Monsieur Jean-Michel GOSSELIN, Madame Coralie PREUVOST, Madame Sophie DENEUX, Madame Caroline ROSSIGNOL, Madame Andréa ÉLYSÉ, Monsieur Maxime GUERVILLE, Monsieur Robert BAILLET, Monsieur Jean-Pierre BOUVILLE, Monsieur Jean-Pierre LAMOUR, Monsieur Jean-Paul HAGNERE, <b>Conseillers municipaux.</b></p> <p><b>Absents excusés ayant donné pouvoir :</b> Madame Christelle BEAURAIN à Madame Josiane BOUTOILLE, Monsieur Grégory HURTREL à Monsieur Adrien BACLET, Madame Anne-Marie GOLDTEIN à Monsieur Jean-Pierre LAMOUR.</p> <p><b>Absent (s) excusé (s) :</b> 0</p> <p><b>Absent (s) non excusé(s) :</b> Madame Justine GOSSELIN et Monsieur Xavier BRASSART</p> <p><b>Votants :</b> 31</p> <p><b>Secrétaire de séance :</b> Monsieur Adrien BACLET</p>
<p><b>Objet :</b> Demande de classement de l'Office Municipal de Tourisme d'Étaples-sur-mer en catégorie I</p>	
<p><b>Rapporteur :</b> Monsieur le Maire.</p>	
<p><b>Synthèse de la délibération :</b></p>	<p>Demande de classement de l'Office Municipal de Tourisme d'Étaples-sur-mer en catégorie I</p>

**Vu** le code général des collectivités territoriales,

**Vu** le code du tourisme, notamment ses articles L. 133-10-1, D.133-20 et suivants,

**Vu** l'arrêté du 16 avril 2019 fixant les critères de classement des offices de tourisme,

**Vu** la commission n° 3 «Rayonnement de la ville d'Étaples-sur-mer» du 3 mai 2022,

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- D'approuver le dossier de demande de classement en catégorie I présenté par l'Office Municipal de Tourisme d'Étaples-sur-mer tel qu'annexé à la présente délibération.
- D'autoriser Monsieur Le Maire, Président du Conseil d'Exploitation de l'Office Municipal de Tourisme d'Étaples-sur-mer à adresser ce dossier au préfet en application de l'article D.133-22 du code du tourisme.

**La délibération est adoptée par 28 voix pour et 3 abstentions.**

Vu pour être affiché le 24 Novembre 2022 conformément aux prescriptions de l'Article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire

Franck TINDILLER

Les présentes délibérations peuvent faire l'objet dans les deux mois suivant leur publication d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire  
d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lille.

